Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240523-2024_078-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 23 MAI 2024

Délibération n° 2024/078

OBJET :		
Rénovation énergétique gymnase de la capelette		
Date de convocation : **16 mai 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **06 juin 2024**

L'an **2024, le 23 mai** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc – Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - Mme OISEAU Christelle - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. MEHDI Saïd (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir HABERMEYER Olivier Bernard) – M. BLESS Mathieu (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme FITA Claire (pouvoir AZNAR Blaise) - M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence) - M. TERRASSIE Vincent (pouvoir POSER Nicolas).

Absents sans pouvoir : 2
M. CALMETTES Patrick - Mme PINEL Vanessa.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION

Mme LEPINAY Marie-Christine a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240523-2024_078-DE

La ville de Graulhet a pour objectif de mettre en place un grand Programme Pluriannuel d'Investissement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Différentes actions sont envisagées, visant à réaliser des économies d'énergie.

L'un des projets prioritaires est d'engager des travaux sur le gymnase de la Capelette, bâtiment énergivore, utilisé par de nombreuses associations et le collège Pasteur.

Ce bâtiment, datant de 1976, est situé rue Pierre Frayssinet, sur les hauteurs de Graulhet derrière le collège Pasteur. C'est un emplacement stratégique, à proximité du centre-ville, du collège et d'une future zone d'aménagement de 9ha, secteur Capelette-Rivierette, dédiée à l'habitat.

4 audits énergétiques sur des bâtiments communaux ont été menés en 2023 en partenariat avec la CAGG dans le cadre du programme ACTEE / MERISIER, programme qui a pour objet d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leur stratégie patrimoniale en matière d'efficacité énergétique.

Le bâtiment dit de la Capelette, ou salle Pierre Frayssinet, a été identifié comme un bâtiment dont la rénovation énergétique est prioritaire. Cette rénovation énergétique doit aussi être l'opportunité d'une remise aux normes en termes d'accessibilité, de sécurité incendie et d'une amélioration du confort des usagers dans sa globalité.

Le scénario émergeant de l'audit proposant l'amélioration énergétique la plus performante a été retenu.

Il comprend l'isolation de l'enveloppe (murs, toiture), le remplacement des menuiseries, un nouveau système de chauffage et de ventilation performants ainsi que la mise en place d'éclairage LED. Ces travaux de rénovation énergétiques sont aujourd'hui estimés à 586 780,40 € HT, une enveloppe de 86 000 € étant actuellement prévue pour la rénovation du sol de la salle. Le détail des travaux sera affiné avec un bureau d'étude thermique en phase avant-projet.

La finalité de ces travaux de rénovation énergétique permettra d'atteindre un gain d'au moins 76 % en consommation d'énergie primaire et fera passer le bâtiment d'un classement C à un classement A avec une consommation finale d'énergie primaire estimée de 29kWh EP/an.

Le projet de rénovation du site de la Capelette ne serait pas complet sans une rénovation de ses espaces extérieurs, composé d'un terrain multisports et d'une piste d'athlétisme présentant des dégradations importantes (fissurations de l'enrobé).

Des études coordonnées par un BET VRD permettront de formaliser un avant-projet. Ces études dont le coût est de 11 792€ HT (comprises dans le montant des 730 000€ HT), comprennent un relevé topographique, un diagnostic de la piste permettant d'émettre des préconisations de reprise pour élaborer un avant-projet. A ce stade, sans ce diagnostic, il est difficile d'estimer le coût des travaux de rénovation des espaces extérieurs. Ce sera l'avant-projet qui permettra d'élaborer une estimation du coût des travaux extérieurs qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

La nature de cette opération d'investissement, dont le coût total est estimé à 730 000 € HT (dont 57 219.60 € d'études, mais hors travaux de VRD), remplit les critères exigés pour solliciter des fonds de l'Etat au titre du fonds vert, de l'ADEME, de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au titre du fonds de concours, ainsi qu'une aide départementale au titre du programme « Atouts-tarn ».

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240523-2024_078-DE

Maquette financière :

ESTIMATIF PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses		**Recettes**		
Désignation	**Coût HT**	**Financeurs**	**Montant sollicité**	**Taux**
Etudes	57 219,60 €	Etat : Fonds Vert	292 000,00 €	40%
Travaux	672 780,40 €	Département : Atouts Tarn	146 000,00 €	20%
		ADEME	6 000,00 €	0,8%
		GGA : Fond de Concours	140 000,00 €	19,2%
		Total Subventions	**584 000,00 €**	
		Autofinancement	146 000,00 €	20%
Total Général	**730 000,00 €**	**Total Général**	**730 000,00 €**	

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet intitulé « terrain multisports couvert » pour un montant de 730 000 € HT (876 000 € TTC).

- DE SOLLICITER les subventions du plan de financement pré-cité au taux le plus élevé possible.

- D'AUTORISER M le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Marie-Christine LEPINAY**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »